

À la rescousse des centres-villes



Sylvie
Soubes

.....
www.lhotellerie-restauration.fr/publications/sylvie.soubes
.....



“ On parle souvent de la désertification rurale, moins de la dévitalisation des centres-villes (lire p. 4). Et pourtant, le phénomène est inquiétant. Une association d'élus vient - enfin - de demander au Gouvernement de le déclarer grande cause nationale. Dans le même temps, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), qui déplore aussi une “*désertification galopante*”, réclame des états généraux du centre-ville. C'est un sujet de société dont il faut débattre. Le commerce de proximité est nécessaire à l'attractivité d'une ville, même quand elle est touristique. Des quartiers sans commerces, sans étals, sans terrasses sont appauvris, désenchantés. En 2015, 55 % des villes moyennes avaient un taux de vacance supérieur à 10 %. Les petits hôtels, les restaurants indépendants, les cafés sont également pris dans l'engrenage. Il ne s'agit pas d'opposer périphérie et centre-ville, mais de comprendre et penser la réorganisation des territoires, sachant que le taux de vacance des centres commerciaux, qui ont poussé comme des champignons, a été multiplié par deux entre 2012 et 2015. Il est effectivement temps de regarder les choses autrement. Car qui dit attractivité, dit ressources. ”

Il faut sauver les centres-villes



Sylvie
Soubes

L'association Centre-ville en mouvement et la CPME ont réclamé plusieurs mesures urgentes au Gouvernement et au président de la République, Emmanuel Macron, permettant d'arrêter "la désertification galopante" des cœurs de ville.

.....
www.ihotellerie-restauration.fr/publications/sylvie.soubes
.....

Début septembre, l'association Centre-ville en mouvement a alerté : "La situation des centres-villes en France est alarmante. Les villes moyennes et les centres-bourgs font face à un véritable défi de dévitalisation, voire de désertification." Elle demande au Gouvernement la création d'un label Centre-Ville Grande cause nationale pour 2018, qui permettrait d'engager une réflexion et de réunir collectivités, élus, enseignants, citoyens... "La volonté politique est essentielle pour construire un territoire plus cohérent et créateur d'activité." Parmi ses propositions : mettre en place un moratoire d'une année sur l'extension de zones commerciales périphériques, ancrer les régions au cœur de l'équilibre des territoires en nommant un 'super-manager régional' qui ferait le lien entre les acteurs du commerce et le conseil régional, ou encore instaurer

des zones franches urbaines dans les centres-villes en déclin.

De son côté, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), préoccupée par "la désertification galopante" des centres-villes a écrit au président de la République, Emmanuel Macron, et au Premier ministre, Edouard Philippe, pour leur demander la tenue d'états généraux. "Entre 2001 et 2015, 87 % des centres-villes ont vu leur vacance commerciale augmenter. En 2015, la vacance moyenne du parc de locaux commerciaux s'élève à 9,5 %, montant à 11,1 % dans les cœurs d'agglomération de moins de 50 000 habitants". "Il s'agit d'une question de société", insiste la confédération, soulignant qu'il ne s'agit pas uniquement des commerces, mais que les ressources et l'attractivité des communes sont aussi en jeu. ■

www.centre-ville.org

Les Français et les centres-villes

- 59 % des Français (et 64 % des 18-25 ans) sont attachés à leur cœur de ville.
- Seulement 32 % des Français jugent leur centre-ville dynamique.
- 9 Français sur 10 ont le sentiment que la modernisation des centres-villes doit être une priorité pour les maires.
- Étonnement, 73 % des grands utilisateurs de commerce en ligne déclarent venir en centre-ville et délaisser la périphérie.

Source : 2^e baromètre CSA des centres-villes

Ouragan Irma : les assureurs

Dans un communiqué, la Fédération française assureurs (FFA) indique que les assureurs, en collaboration avec le Comité des assureurs A Guyane (CAAG), ont pris un certain nombre de mesures exceptionnelles, compte tenu de la particularité des sinistrés des départements de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

- autoriser les déclarations de sinistres par tous les moyens : téléphone, internet, lettre simple
- accepter les déclarations de sinistres au-delà du délai réglementaire de 10 jours à partir de la date de l'état de catastrophe naturelle et ce, jusqu'au 15 octobre prochain. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par un arrêté publié au Journal officiel du 9 septembre. Les assureurs laissent donc un délai supplémentaire d'un mois pour faire la déclaration de sinistres.
- être compréhensif quant aux moyens d'att